

VD_OMNI GE.2013.0078 vom 23. September 2014

VD Tribunal cantonal, 2014-09-23, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd_omni_GE.2013.0078

FR: VD_OMNI GE.2013.0078 du 23 septembre 2014

IT: VD_OMNI GE.2013.0078 del 23 settembre 2014

Regeste

X. _____/Municipalité d'Allaman, ECA | Principe de la légalité. L'exigence de la base légale signifie que les actes étatiques doivent trouver leur fondement dans une loi au sens matériel, qui soit suffisamment précise et déterminée et qui émane de l'autorité constitutionnellement compétente. Il n'est pas possible de pallier l'absence de base légale cantonale par la clause générale de police ni de créer, par la voie de l'interprétation dans le cadre de l'application de la loi, de nouveaux instruments (telle que l'exigence d'une autorisation supplémentaire). Annulation en l'espèce de l'ordre de cesser une activité commerciale précédemment autorisée. La décision n'est pas fondée sur la loi sur les activités économiques, qui aurait impliqué l'indication d'une voie de recours au département. La municipalité invoque en dernier lieu l'art. 93 LATC mais elle n'a pas fixé de délai au propriétaire pour la remise en état et les mesures à prendre ne sont pas suffisamment décrites. Renvoi à la municipalité pour tenir compte des circonstances nouvelles (liquidation en cours).

Erwägungen

E. 1

La municipalité fait procéder à des inspections des bâtiments chaque fois qu'elle le juge nécessaire, ainsi que sur la demande motivée des propriétaires, des locataires ou des médecins notamment; le propriétaire et les personnes qui ont requis l'inspection en sont avisés. Le règlement communal peut prescrire des inspections périodiques.

E. 2

Vu ce qui précède, la décision contestée doit être annulée et le dossier renvoyé à la municipalité. Le sort du recours tenant en partie à des circonstances nouvelles, il n'y a pas lieu d'allouer des dépens mais l'arrêt peut être rendu sans frais.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.